



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR
LA REALISATION DE COURS D'ÎLOTS AU TITRE
DU « PLAN 50 000 ARBRES »**

**DÉCISION N° DM-22-437
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le dispositif de subvention "50 000 arbres" dédié aux communes et établissements publics territoriaux (EPT) du Val-de-Marne ;

VU le projet de réalisation de cours d'îlots de l'école maternelle de l'Est et deux écoles élémentaires Est Libération et Est Passeleu en vue de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Plan 50 000 arbres » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les espaces publics afin de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier du département pour l'aménagement d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès du département du Val-de-Marne une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan 50 000 arbres » d'un montant de 50 000 € soit 5.5% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221122-lmc1H10337H1-AR Date de réception en Préfecture : 22/11/2022 Date de Publication : 22/11/2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221122-lmc1H10337H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/11/2022
Date de Publication : 22/11/2022